

Regards de femmes



Une association pour
ré-agir au féminin

Il n'est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.

John STUART MILL.

Lyon, le 3 avril 2019

Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire,

A l'occasion des avancées obtenues sur le droit à la déclaration des naissances et des mariages dans les conclusions agréées de la 63^{ème} Commission de la Condition des femmes à l'Onu, New-york (11-22 mars), je vous remercie sincèrement de l'appui de l'APF aux actions concrètes que Regards de femmes conduit dans l'espace francophone pour l'accès aux droits humains universels de toutes les femmes et les filles et pour leur autonomisation.

Votre soutien a été prépondérant pour l'adoption de la stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles lors du sommet d'Erevan.

Regards de femmes vous a trouvé à ses côtés pour sensibiliser les parlementaires de l'APF, dans le cadre proprement dit de l'APF, mais également au sein du réseau des femmes de l'APF ou de l'Union Interparlementaire sur l'importance capitale de l'enregistrement des faits d'état civil.

Le combat mené depuis 2012 par Regards de Femmes pour faire inscrire cette question à l'agenda des droits des femmes et dans les objectifs du développement durable porte ses fruits et je voulais vous informer des récents acquis.

L'an dernier, un article des conclusions agréées de la Commission de la Condition des Femmes sur l'importance capitale des actes de naissance et de mariage pour les femmes rurales a enfin pu être obtenu.

Cette année, dès l'ouverture de la 63^{ème} Commission, Phumzille Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU femmes, a souligné « *qu'un acte de naissance et une carte d'identité pourraient permettre aux femmes d'avoir accès aux programmes de développement publics et privés, au droit de vote et d'être éligible, au droit de propriété foncière, à un compte en banque.* »

Les conclusions agréées adoptées par les États et gouvernements les engagent à « *Garantir l'enregistrement universel des naissances et assurer l'inscription de tous les mariages, y compris en éliminant les obstacles physiques, administratifs, procéduraux et autres qui empêchent l'accès à l'enregistrement et en fournissant, quand ils font défaut, des mécanismes pour l'enregistrement des naissances et mariages, y compris les mariages coutumiers ou religieux, en gardant à l'esprit l'importance capitale de l'enregistrement des naissances pour la réalisation des droits des personnes incluant le droit à la sécurité sociale et l'accès aux services publics.* » (Renforcement du cadre normatif, juridique et réglementaire, point p).

Dans son article 25, la Commission « *note l'importance capitale de l'enregistrement des naissances pour la réalisation de tous les droits humains, incluant le droit à la sécurité sociale, l'accès aux systèmes de protection sociale et est préoccupée par le bas niveau d'enregistrement parmi les femmes et filles*

33, rue Bossuet - 69006 LYON - Tél. 06 10 39 94 87 - e-mail : rdf@regardsdefemmes.com

www.regardsdefemmes.com - www.partagider.fr - www.etatcivil.pw

Association, loi de 1901, ONG avec statut spécial au conseil économique et social de l'ONU,
OING auprès de la Francophonie

indigènes, handicapées, migrantes et est d'autant plus préoccupée que toutes ces personnes sans déclaration de naissance peuvent être plus vulnérables à la marginalisation, à l'exclusion, à la discrimination, à la violence, à l'apatridie, à l'exploitation et à la maltraitance. »

Regards de femmes sait pouvoir compter sur vous pour la réalisation effective de ces directives. Parmi celles-ci, nous mettons l'accent sur le renforcement des capacités des femmes dans les processus électoraux.

Votre soutien sur le projet pilote en Côte d'Ivoire pour inciter les femmes à être candidates aux élections, déclinaison avec nos partenaires ivoiriennes d'un programme que nous réalisons en France depuis l'adoption des lois sur la parité, poursuit cet objectif. Là aussi, votre aide a été déterminante, non seulement par rapport au réseau des femmes de l'APF mais également auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et du Secrétaire d'État en charge de la Francophonie du gouvernement français.

Votre soutien se matérialise également par votre participation aux événements organisés par Regards de Femmes, tel le lancement de la plateforme de sensibilisation des États et d'information des populations sur l'importance de l'identité juridique www.etatcivil.pw le 15 juin 2018 à la Métropole du Grand Lyon. Ainsi que par vos invitations à participer aux réunions de l'APF qui nous permettent de rencontrer les responsables de différents pays de l'espace francophone et d'échanger sur nos actions.

Au nom de toute l'équipe de Regards de Femmes et des associations et ONG de femmes francophones partenaires de nos actions, je vous réitère notre reconnaissance pour votre soutien et pour la poursuite de votre engagement à nos côtés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire, en l'assurance de toute ma considération.



Michèle Vianès
Présidente

Monsieur JACQUES KRABAL
Secrétaire Général Parlementaire
Assemblée Parlementaire de la Francophonie
233 Bd Saint Germain
75007 Paris